


Envoyé en préfecture le 24/03/2026  
Reçu en préfecture le 24/03/2026  
Publié le   
ID : 001-210101739-20260323-2026\_046\_DEL-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) (5.2)

**L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **16 mars 2026**  
Date d'affichage de la convocation : **16 mars 2026**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames LUZZI, CETTIER, VANEL-NORMANDIN, BOUILLLOT, PONTILLE, VUILLIOT, GERVIER, PELLETIER, DE PANFILIS, GAYET-CHICHIGNOUD et Messieurs LEVITRE, MORENO, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, PUGNET, GALOYER, BOCQUET, FILLION (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme COSSARD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Martine LUZZI.

Le conseil municipal,

**VU** l'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles, lequel dispose que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal,

**CONSIDÉRANT** que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16, qu'il ne peut être inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire,

**CONSIDÉRANT** la note de synthèse,

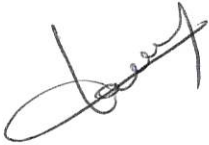
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer le nombre des membres élus par le conseil municipal à 8, étant entendu que l'autre moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est nommée par le maire.

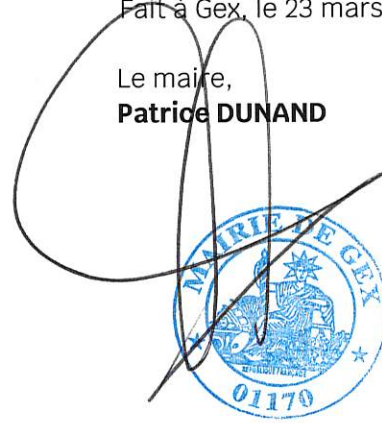

Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 23 mars 2026.

La secrétaire de séance,  
**Martine LUZZI**



Le maire,  
**Patrice DUNAND**

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 24 mars 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 24 mars 2026.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20260323-2026\_046\_DEL-DE